

DÉPARTEMENT DU MORBIHAN
VILLE DE GUIDEL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An Deux Mille Vingt Deux, le 24 Mai à 20 H 30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Joël DANIEL, Maire.

Étaient également présents :

Mme Françoise BALLESTER, M. Patrice JACQUEMINOT, Mme Marylise FOIDART, M. Christian GUEGUEN, Mme Laëtitia MELOIS, M. Jacques GREVES, Mme Arlette BUZARE, Mme Anne-Marie GARANGE, M. Franck DUVAL, M. Georges THIERY, M. Patrice LE STUNFF, M. Lucien MONNERIE, Mme Séverine LE FLOCH, M. Patrick GUILBAUDEAU, M. Alain DESGRE, Mme Annaïg MESTRIC, Mme Maryvonne LE GAL, M. Bernard BASTIER, M. Didier LEMARCHAND, M. Jean-François SALVAR, Mme Chantal DEMANGEON, Mme Estelle MORIO, M. Henri-Philippe LAMY, M. Pierre-Yves LE GROGNEC, M. Régis KERDELHUE

Absent (s) excusé(s) ayant donné pouvoir :

Mme Sonia CAROFF à Mme Françoise BALLESTER
M. Gwenaël COURTET à M. Christian GUEGUEN
Mme Françoise HENRIQUEZ à Mme Arlette BUZARE
Mme Isabelle LOISEL à M. Henri-Philippe LAMY
Mme Gaëlle LE BOUHART à Mme Anne-Marie GARANGE
M. Jean-Jacques MARTEIL à M. Jacques GREVES
M. Hugues DEVAUX-MARKOV à M. Joël DANIEL

Secrétaire :

Mme Marylise FOIDART

Date de la convocation	17 mai 2022
Date de l'affichage	18 mai 2022
Nombre de conseillers en exercice	33
Nombre de présents	26
Nombre de votants	33

**2022 36 2022 : reconduction du marché de producteurs à Guidel-Plages -
convention de partenariat avec le réseau Bienvenue à la Ferme**

Rapporteur : J. Daniel

Suite au succès rencontré lors des premières éditions du marché de producteurs organisé à Guidel Plages, il est proposé de reconduire cette opération pour la saison estivale 2022.

Pour l'été 2022, les premiers contacts permettent d'annoncer que 19 producteurs locaux, engagés dans des productions bio et dans des démarches de distribution en circuits courts,

participeront à ce marché qui se déroulera les mercredis soir de 16h30 à 19h30 heures du 6 juillet au 31 août, au cœur de station à Guidel Plages.

Comme l'an passé, l'opération est organisée en partenariat avec le réseau « Bienvenue à la Ferme » qui garantit les situations administratives et la qualité sanitaire des productions proposées à la vente.

Les conditions financières sont les suivantes :

- Pour la ville, 3 journées d'appui à la mise en place et au suivi seront facturées par la Chambre Régionale d'agriculture de Bretagne à la ville au tarif 822,00 € TTC par jour soit au total 2466,00€ TTC
- Pour Bienvenue à la ferme Bretagne, la facturation par la ville des droits pour 855,00€ pour toute la saison

Pour le bon déroulement de cette opération populaire, il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer une nouvelle convention de partenariat entre la ville et le réseau « Bienvenue à la Ferme ».

Le projet de convention de partenariat est joint en annexe.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

VU l'avis de la Commission administration générale, finances, ressources humaines et relations avec les partenaires institutionnels en date du 12 mai 2022,

AUTORISE le maire à signer la convention de partenariat entre la ville et le réseau « Bienvenue à la Ferme » pour la saison estivale 2022. A inscrire au budget 2022 : 2466,00 € en dépense et 855,00 € en recette.

Adopté à l'unanimité.

Pour extrait conforme,
Guidel, le 25 Mai 2022
Le Maire,
Joël DANIEL

